



Vente vehicule d'occasion

Par Lulu73

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule (hyundai kona hybrid) au mois de mars 2025 d'occasion auprès d'une concession jean lain occasion pour un prix de 18000 euros.

Avant la vente, le concessionnaire m'a assuré qu'un contrôle de la voiture allait être effectuée et qu'un plein d'essence était compris.

Lors de la vente, le plein n'était pas effectué, j'ai dû moi même faire le plein et j'attends encore à ce jour un remboursement...

2 mois après, je me aperçu que la climatisation ne fonctionnait pas. En allant au centre hyundai près de chez moi, ils ont vérifié et il y avait un bien un problème, après avoir vérifié le carnet d'entretien du véhicule, nous avons constaté que le controle avant la vente n'était pas effectué et de plus que la révision du véhicule aurait dû être effectuée car il y avait un retard d'un an et demi.

La concession jean lain occasion a avancé les frais de révision et de la réparation de la climatisation.

Concernant le remboursement de frais, que puis-je faire ?

Concernant la vente du véhicule, est-elle conforme ? Est-ce qu'il y a eu un vice caché ?

J'hésite à poursuivre la concession en justice, que me conseillez-vous ?

Merci par avance

Par Henriri

Hello !

Si la concession a avancé les frais de révision et de réparation de la climatisation, quels frais voulez-vous vous faire rembourser ? Pour le plein promis c'est au moment de la remise du véhicule qu'il valait mieux réagir, plusieurs mois après c'est un peut tard juste pour un plein.

Suggestion : profitez de votre achat sans vous lancer dans une action judiciaire qui vous minera, qui sera longue et incertaine pour peu d'éventuels résultats.

A+